

MARINE ET PÊCHERIES :—

1. 36^{me} rapport annuel pour l'année expirée le 30 juin 1903 (Marine) : M. Préfontaine, 76. *Imprimé*. Doc. Sess., No 21.
2. Rapport des Pêcheries pour 1903 : M. Préfontaine, 132. *Imprimé*. Doc. Sess., No 22.
3. Arrêtés du conseil définissant les fonctions de l'ingénieur en chef du département des Pêcheries et du Commissaire des phares : M. Lancaster, 222. Réponse, 306. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 90.

MATANE :—Voir *Postes*, 7.

MÉRIDIONAL DE LA COLOMBIE ANGLAISE, CHEMIN DE FER :—Voir *Colombie Anglaise*.

MESURES DU GOUVERNEMENT :—Priorité les mercredis et jeudis, 398. Les lundis, 488. Aux séances du matin, 548.

MÉTIS :—

1. Correspondance au sujet de la distribution de *scrip* dans le Manitoba et les Territoires : M. LaRivière, 41. Réponse, 212. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 67.
2. Correspondance entre les métis de la Saskatchewan et le gouvernement concernant leurs griefs en 1883-85 : M. McCreary, 220. Réponse, 398. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 67a.
3. Réponse supplémentaire à ci-dessus, 399. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 76b.
4. Correspondance entre D. H. McDowell, écr., M.P., et le gouvernement concernant le paiement de réclamations présentées après le soulèvement, et la distribution de *scrip* aux métis : M. McCreary, 220. Réponse, 451. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 67c.
5. Nombre de lots de 240 acres répartis entre les métis dans le Manitoba : M. LaRivière, 222. Réponse, 583. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 67d.

MICHIGAN, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU :—Pétition pour acte, 163.

MILICE DU CANADA :—

1. Bill (No 5) concernant la,—Sir F. Borden, 40. 2^{me} lecture; en comité, progrès, 55, 575, 579. Amendé, 758. Motion pour troisième lecture; amendement-Tisdale, rejeté, 768. Amendement-Logan, adopté, 769. De nouveau en comité; progrès, 770. Amendé, 3^{me} lecture et passé, 782. (Titre changé). Amendé au Sénat; concours, 852. Sanctionné, 927.—4 Edouard VII, chap. 23.
2. Résolutions concernant la solde du général commandant la milice, 52. En comité, progrès, 86. En comité, 306. Adoptées et référées au comité sur le Bill (No 5), 307.
3. Résolution concernant le salaire du directeur général de l'artillerie, 108. Adoptée et référée au comité sur le Bill (No 5), 307.
4. Résolution concernant la solde et les suppléments des officiers de l'état-major général, de l'état-major aux quartiers généraux, etc., 211. Adoptée et référée au comité général sur le Bill (No 5), 307.
5. Résolution concernant la nomination d'un inspecteur militaire, 288. Adoptée et référée au comité sur le Bill (No 5), 308.